

Réunion du 23 juin 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Travaux en cours :

Snack bar :

Jean-Pierre FAURE signale que la toiture (partie ancienne) est bâchée depuis lundi matin et ce jusqu'à nouvel ordre. Il semblerait qu'au niveau de la jonction des toitures, il y ait un souci. Il va falloir remédier au problème à l'automne. Roland ESTEPHAN propose de faire passer un expert, en cas de désaccord avec les entreprises qui se rejettent la faute.

Francine LESCURE propose de réfléchir à la mise en place d'une signalisation.

Parc du castel :

Prochaine réunion de chantier le lundi 28 juin à 8h30. Carole BRIDIER a rendez-vous avec l'entreprise SEVE PAYSAGE qui reprendrait les travaux à partir de lundi. Jean-Jacques MONTEIL et Jean-Pierre FAURE font le point sur les travaux : la maçonnerie des murs en contre bas a débuté, la décision a été prise de ne pas réduire l'avancée de la tonnelle (pour le plancher supplémentaire, l'entreprise BLANCHON le fera sans augmentation mais en compensation d'un des deux bancs en bois prévus dans la cabane du jardin), il y aura un coût supplémentaire uniquement pour l'entreprise MADELMOND (garde-corps). Le choix de la couleur de la serrurerie est toujours en suspens.

Projets d'investissement :

Travaux à l'école du bourg : Valérie BERGON donne rendez-vous aux élu(e)s volontaires le mercredi 7 juillet à 9h pour déménager la salle de classe du Bourg afin que l'entreprise ECO TRAVUX puisse intervenir.

City stade : la société MEFRAN devrait intervenir au cours de l'été.

Demande de Gérard TOURNEIX, au nom de l'association La Pétanque des cascades, sur la possibilité de boucher les trous de réservation de poteaux filets de volley sur le terrain de pétanque ; le conseil donne son accord.

Hostellerie de la Vallée :

Le maire fait part de la signature de l'acquisition chez le notaire ; la commune devra régler la taxe foncière proratisée au titre de 2021.

Par ailleurs, il signale que la CCI est prête à apporter son concours technique (cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre, aide au recrutement d'un gérant, ...).

Les élus décident de lancer une consultation d'architectes pour les travaux de rénovation et fixent un prix d'objectif à 300 000€. Il pourra toujours se faire un avenant par la suite, en cas de travaux supplémentaires ou si cette estimation se trouve être insuffisante. Les élus valident le règlement de consultation.

Décision au regard de la DIA de la parcelle ZC n°9, à Mars :

Après la réception, le 27 avril dernier, d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle cadastrée ZC n° 9, à Mars, jouxtant la parcelle communale des PLA, le conseil doit se positionner sur son droit de préemption.

Le maire a rencontré (avec Jean-Jacques MONTEIL et Jean-Pierre FAURE) l'acquéreur sur le terrain concerné. Celui-ci souhaite avant tout garder un terrain suffisamment grand pour y implanter peut-être une maison à côté de la grange, il n'est pas hostile à revendre la partie située à côté de la propriété communale. Pour éviter de retarder à l'extrême la vente, c'est cette solution qui pourrait être proposée. Le conseil valide la solution proposée, compte tenu de l'engagement moral de l'acquéreur à traiter par la suite avec la commune.

Décision au regard de la DIA de la parcelle AH n°187, au bourg :

Réception le 2 juin dernier d'une DIA concernant la vente de la maison LANOT au bourg. Le maire précise qu'il existe une servitude d'accès au profit de la commune dans le passage existant entre cette maison et la salle d'exposition. Par ailleurs, un des accès à la salle d'exposition se trouve inclus dans la parcelle vendue (un document d'arpentage avait été dressé à ce sujet avec la famille LANOT), Maître JOYEUX doit voir s'il est encore possible de l'utiliser pour que la commune devienne propriétaire de cet accès. Pour la DIA, la commune renonce à son droit de préemption.

Travaux de voirie :

Jean-Jacques MONTEIL a vu sur le terrain les entreprises, les élus prennent connaissance des devis reçus.

	MALET	EUROVIA
Emplois partiels VC La Maisonneuve	5 829,09	9 150,00
Emplois partiels VC Le Breuil	4 860,77	6 250,00
TOTAL	10 689,86	15 400,00
Emplois partiels Lotissement du Breuil (voies internes)	4 570,07	

Le conseil choisit l'entreprise MALET de Brive, pour un montant total HT de 15 259,93 €.

Par ailleurs, le conseil décide de différer d'une année les travaux sur le CR la Bitarelle (accès CHEVALIER) et le CR d'Orliquet (accès BOULEGUE).

Produits irrécouvrables :

La trésorerie de Tulle a envoyé une liste de produits irrécouvrables. Le conseil décide d'attendre notamment pour ce qui est des dettes d'eau ; Gérard TOURNEIX va se renseigner si c'est la commune ou le syndicat des 2 vallées qui doit prendre en charge les restes à recouvrer. Affaire à suivre.

Affaires diverses :

- Le remplacement estival à l'agence postale du 26.07 au 15.08 sera assuré par Sarah ESTEPHAN.
- Délibération à prendre pour les heures complémentaires et supplémentaires effectuées par le personnel communal. Le conseil délibère favorablement.
- TULLE'AGGLO : le maire rappelle la réflexion engagée au sujet du projet de territoire (véritable canevas qui reprend toutes les compétences).
- Lisette NOILLAC évoque la dernière réunion sur les déchets : traitement des bio déchets, lutte contre le gaspillage des restaurations collectives, accent à mettre sur la prévention et la communication. Evocation de la taxe ou redevance incitative ; 2 autres réunions sont prévues : le 30/06 et le 1/07.
- Animations à venir : vernissage de l'expo photos sur Gimel le samedi 17 juillet 17h, vernissage de l'expo des artistes de Gimel le samedi 31 juillet 17h, représentation théâtrale 13, 14, 15 août 20h à l'espace culturel (réservations à partir du 1/07), spectacles son et lumière fin juillet, etc.
- Prochain conseil d'école le vendredi 25 juin. Valérie BERGON informe que M. Laurent HERLIN sera le nouveau professeur des écoles au bourg, à compter de la prochaine rentrée scolaire.
- Recrutement de la gardienne scolaire: le maire précise qu'il y a 3 candidatures de la commune + 5 de l'extérieur pour l'instant. Les entretiens avec le jury (composé du maire, d'une représentante du centre de gestion de la fonction publique territoriale et de deux élues de la commission des affaires scolaires) auront lieu à la mi-juillet.
- La DDT demande une délibération pour confirmer le souhait de la commune d'être la structure porteuse du site Natura 2000 et le maire président du Comité de pilotage (COFIL). Le conseil délibère favorablement.
- Le maire rend compte d'une rencontre en mairie ce matin même avec la société VILTAÏS qui avait sollicité un rendez-vous ; des adjoints étaient présents. Le directeur est venu présenter sa société qui, entre autres, s'occupe de l'accueil des immigrés, demandeurs d'asile. Il aurait repéré, il y a quelques mois, un bien immobilier en vente sur la commune, au lieu-dit Le Breuil et propriété d'un couple d'anglais. L'installation d'un CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) est normalement acté ; en septembre arriveront les premiers demandeurs d'asile, avec à terme la présence, outre le personnel d'encadrement, d'une quarantaine d'immigrés (présents entre 6 à 8 mois le temps de la réponse de l'administration). Les élus s'interrogent sur cette brusque décision et s'étonnent que la Préfecture n'ait pas en amont prévenu la municipalité, puisque cette installation s'inscrit dans le cadre d'une politique publique. Le maire prendra contact avec la Préfecture pour avoir des précisions à ce sujet.